



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 15 MARS 2018

Nombre de Conseillers Municipaux : 35

Ont assisté à la séance sous la présidence de Monsieur Philippe BRILLAUT, maire, M. CHARLET, M. CROUZAT, Mme LE MÉNÉ, Mme BELMER, M. GUERTS, M. DELEPIERRE, Mme BILGER, Mme REMILLY, M. DOGNIN, M LABEYRIE, M LE BARS, Mme TISSOT, Mme POTTIER, Mme DE PINS, Mme PARENT, M. LAPRÉE, Mme VALDES-FORAIN, M. DELVAU, Mme CHARPENTIER, M. DE LA FOUCHARDIERE, Mme HOGUET, M. HERBIN, M. DE MONTALIVET, M. SOLEILLE, Mme FORGET, Mme MOURIER, M. MEUNIER, M. BONNEHON, Mme BELLIER

Secrétaire de séance : Mme BELLIER

Absents excusés : Mme ALQUIER, Mme GUY COQUILLE, M. DEVALLOIS, M. MOLAS, M. GORCE

Ont donné pouvoir à :

Mme GUY COQUILLE	à	M. DOGNIN
M. DEVALLOIS	à	M. LE BARS
M. GORCE	à	M. CROUZAT

TENNIS LOISIRS – TARIFICATION – DISPOSITION TRANSITOIRE

LE CONSEIL,

VU la délibération en date du 31 mai 2007 adoptant les tarifs du tennis loisirs applicables à compter du 1^{er} septembre 2007 et fixant les modalités de paiement,

VU la délibération en date du 1^{er} février 2017 adoptant les tarifs temporaires du tennis loisirs applicables à compter du 1^{er} mars 2017 et fixant les modalités de paiement,

VU la délibération en date du 30 mars 2017 adoptant les tarifs temporaires du tennis loisirs applicables à compter du 1^{er} avril 2017 et fixant les modalités de paiement,

VU la délibération en date du 20 septembre 2017 adoptant les tarifs temporaires du tennis loisirs applicables du 1^{er} octobre 2017 au 31 mars 2018,

CONSIDERANT la campagne de travaux de restructuration des installations de tennis qui programmée du 1^{er} octobre 2017 au 30 septembre 2018, et notamment la réfection intégrale de 3 courts en terre battue, les rendant totalement inutilisables pendant la période,

CONSIDERANT que, de plus, ces travaux vont nécessiter une fermeture complète des installations d'une durée de trois mois pendant l'été 2018,

CONSIDERANT qu'il convient de fixer les modalités d'accès au tennis loisirs pour les titulaires d'abonnement en cours au 31 mars 2018 pour la période du 1^{er} avril 2018 à la fermeture complète des installations de tennis loisirs,

APRÈS avis favorable à la majorité des membres présents ou représentés de la commission Finances-Patrimoine, en date du 6 mars 2018,

AYANT ENTENDU l'exposé de M. LABEYRIE, rapporteur,

APRES en avoir délibéré,

DECIDE que les abonnements au tennis loisirs en cours au 31 mars 2018 sont prolongés gratuitement jusqu'à la date de fermeture complète des installations devant intervenir pendant l'été 2018.

ADOPTÉ à l'unanimité

Fait et délibéré en séance, le 15 mars 2018
Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,

Philippe BRILLAULT



*Sous la surveillance et la responsabilité du Maire,
Mme Anne RIPOLL, directeur général adjoint des services
Agissant par délégation en date du 31/03/2014
Certifie le caractère exécutoire du présent acte,
Transmis en Préfecture, le 19/03/18
Publié ou notifié, le 20/03/18
Fait au Chesnay, le 20/03/18*